









10^{ème} Slalom des Cahottes Le 30 juin 2019

REGLEMENT PARTICULIER

CLUB : Ecurie Baudouin Visétoise

N° D'ENTREPRISE : 0408.265.179

DIRECTION DE COURSE

Directeur de course : FRANKENNE Jacques Lic. ASAF N° LG456
Directeur de course adjoint : DORMAL Jean-Claude Lic. ASAF N° LG415
Directeur de sécurité : JAMOUL Dany Lic. ASAF N° LG630
Secrétaire du meeting : MINGELS Elisabeth Lic. ASAF N° LG
Relations concurrents : SCHULJENKO Nicole Lic. ASAF N° LG409

OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

Commission Sportive Président de Collège : SEVRIN Lambert Lic. ASAF N° LG419

Adjoint : OLIJNYK Georges Lic. ASAF N°LG427

Commission Technique Président de Collège : LEMMENS Jean-Christophe Lic. ASAF N°LG467

Adjoints : LEMMENS Alain Lic. ASAF N°LG461

: DAELS Dider Lic.ASAF N°NA944

Stagiaire : LUX André Lic.ASAF N°LG453
Secrétaire : PETIT Madisson Lic. ASAF N°LG463
: SEVRIN Lambert Lic ASAF N°LG419

Equipe médicale : Belgian Recue

Observateur ASAF

Ambulance(s): INS Moreau Nombre:1

CHAPITRE 1er - GÉNÉRALITÉS

Art. 1. - Définition

Cette épreuve est organisée conformément aux dernières Prescriptions Sportives de l'ASAF, au Règlement Particulier Slaloms ASAF et au présent règlement.

a) Organisateur : Ecurie Baudouin Visétoise

Dénomination : Slalom des Cahotte Date : 30 juin 2019

Fléché depuis : Sortie 4 Flémalle

b) Slalom comptant pour les <u>championnats</u> : Fédération Wallonie-Bruxelles, CSAP Liège et CSAP

Hainaut

En outre, cette épreuve entrera en ligne de compte pour "Le Challenge des Bourlingueurs de l'ASAF"

c) <u>Permanences</u> avant (jusqu'au 29 juin 2019) et après l'épreuve :

FRANKENNE Jennifer 137, rue de Liège - 4041 VOTTEM Tél: 0474/406818

FRANKENNE Jacques 20, rue sous les vignes - 4000 LIEGE Tél : 0484/151455

Pendant l'épreuve : Au chapiteau situe sur le parking en face de chez Isopro, rue des Semailles 3 à

Flémalle Tél : 0484/151455

d) Timing

8h30 : début des vérifications administratives

8h45 : début des vérifications techniques

9h00 : début de la reconnaissance pédestre

9h30: fin des inscriptions

10h00 : fin des vérifications administratives

10h15 : fin des vérifications techniques

11h00 : fin de la reconnaissance pédestre

11h15 : affichage de la liste des voitures, pilotes et passagers qualifiés + BRIEFING

11h30: PREMIER DEPART

Art. 2. - Modalité d'inscription des voitures et des pilotes

- a. PILOTES ADMIS: Tous les pilotes majeurs, détenteurs d'une licence sportive ASAF ou VAS d'un niveau suffisant et d'un permis de conduire (minimum catégorie B) valable en Belgique. Pour les voitures non immatriculées, le retour au parc se fera OBLIGATOIREMENT, soit, par le parcours, soit, par une voirie à usage privatif (fermée à la circulation routière).
- b. VOITURES ADMISES : voir art. 2 du R.P. Slalom.
- c. NUMEROS : une liste des numéros attribués pour l'année sera disponible sur le site de l'ASAF.

Art. 3. - Participation

<u>Passagers</u>:

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la possibilité d'emmener un passager dans les épreuves de Slalom de l'ASAF est SUPPRIMEE.

a. La demande d'engagement, la fiche des "Vérifications" ainsi que le formulaire "photocopies des licences" dûment complétés devront parvenir au secrétariat de l'épreuve pour Le27 juin 2019 soit chez Frankenne Jennifer 137, rue de Liège 4041 VOTTEM ou jenniferfrankenne@hotmail.fr

**Si le bulletin d'engagement n'est pas réceptionné par l'organisateur, <u>au plus tard, l'avant-veille</u> <u>de l'épreuve, à midi,</u> le droit d'engagement sera majoré de $10 \in L$ 'organisateur n'appliquant pas cette disposition se verra sanctionné d'une amende de $250 \in L$

Il sera possible de s'inscrire le jour de l'épreuve, au plus tard à 9h30

b. Les frais d'inscription s'élèvent à :

55€ si payement préalable sur le compte (Division 1 et Membre EBV : 45€)

60 € si payement le jour de l'épreuve, (Divisions 1 et Membre EBV : 50€),

70€ si inscription et payement le jour de l'épreuve (Division 1 et Membre EBV : 60€) Numéros non compris (3 €).

- c. Le **paiement des droits** d'engagement s'effectuera sur le compte BE34 0680 3551 8090 au nom EBV avec la communication suivante : SL Cahottes + NOM Prénom ou le jour de l'épreuve.
- d. Les pilotes participant à l'épreuve sur le même véhicule sont priés de s'inscrire à l'avance avec mention du nom des autres pilotes. Le nombre de pilotes admis sur un même véhicule est limité à quatre.
- e. <u>Licences annuelles</u>: Les licences annuelles pourront être obtenues, uniquement, auprès d'un club reconnu.

L'organisateur ne délivrera pas de licence annuelle sur place.

- En Division 1, la licence annuelle L (30 €) de l'ASAF sera suffisante. L'obtention de cette

licence n'est pas soumise à un agrément médical (déclaration personnelle de non contreindication à la pratique du sport automobile, suffisante);

- En Division 2 et 3, la licence C (30 €) de la VAS ou de l'ASAF) seront suffisantes. L'obtention de cette licence est soumise à un agrément médical délivré par le médecin de famille/dépositaire du dossier médical ou par un médecin agréé par le RACB Sport. Unexamen cardiologique préalable est requis pour les demandeurs de 45 ans ou plus ;
- * Les participants qui le désirent peuvent, bien évidemment, solliciter l'obtention d'une licence **B** $(85 \in)$ ou une supérieure, encore $(95 \in)$, s'ils répondent aux éventuelles conditions requises, ces licences présentant des maximas de garanties d'assurances plus élevés.
- En Division 4, la licence doit être du niveau A4 (VAS ou ASAF), au minimum.

<u>Titres de Participation journalière</u>: Des T.P. des mêmes niveaux que les licences dont question ci-dessus (TP-L, TP-C, TP-B, TP-A4) seront disponibles sur place, le jour de l'épreuve (formulaire médical ASAF à faire compléter (sauf pour le TP-L) par le médecin de famille ou le médecin dépositaire du dossier médical, lequel y indiquera les éventuels examens complémentaires souhaités par lui).

Prix des TP: TP-L *= 10 €- TP C*= 15 € - TP-B, TP A4= 50 €

*Comme pour les licences annuelles, les participants qui le désirent peuvent, bien évidemment, solliciter l'obtention d'un TP - $\bf B$ (50 $\bf \in$), ces TP présentant des maximas de garanties d'assurances plus élevés.

CHAPITRE 2 - MODALITÉS DE 'ÉPREUVE

Art. 4. - Vérifications Administratives

a. Les vérifications administratives auront lieu de 8 h 30' à 10h00 au chapiteau sur le parking en face de chez Isopro rue des Semailles 3 à Flémalle.

Art. 5. - Vérifications Techniques et parc des concurrents

- a. Les Vérifications Techniques se tiendront à l'entrée du parc des concurrents
- b. Les participants seront tenus de s'y présenter de 8h45 à 10h15.

CHAPITRE 3 - DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Art. 6. - Parcours

a. Situation : Rue des Semailles à Flémalle

b.Longueur: 1300 mètres

c. Nombre de manches prévues : 3 ou 4 d.Nombre de boucles par manche : 1

e.La reconnaissance PEDESTRE du parcours aura lieu de 9 à 11h00

f. Il est impératif d'agencer les parcours de façon à ce que la vitesse moyenne du vainqueur se situe aux environs de 50 km/h. Il appartiendra aux Commissaires Sportifs de décider si le dépassement constaté est suffisamment important pour entraîner l'imposition d'une amende à l'organisateur. Si c'est le cas, ils en feront rapport au Conseil d'Administration de l'ASAF qui décidera du montant de l'amende à appliquer.

Art. 7. - Prescriptions de l'épreuve

a. Les **départs** seront donnés à partir de 11h30, dans l'ordre des numéros sauf sur décision extraordinaire de la Direction de course.

Tout véhicule se présentant en retard au départ d'une manche pourra être refusé.

- b. A l'issue de la DERNIERE MANCHE, les pilotes conduiront leur véhicule dans le PARC DES CONCURRENTS. Les véhicules resteront dans ce parc durant une demi-heure après l'arrivée du dernier véhicule.
- c. Une bâche de 4m sur 3m devra obligatoirement être placée sous la voiture, lors de chacun de ses séjours dans le Parc des concurrents, sous peine d'une amende automatique de 25 € par infraction constatée.

Art. 8. - Challenge Sigma(voir Art. 5.2. Encadré du RP Slalom)

Le classement de ce challenge sera établi en additionnant les résultats des concurrents lors de toutes les manches organisées, à l'exception d'une seule (la moins bonne ou une manche non disputée).

Ce classement deviendra, donc, différent du classement traditionnel officiel de l'épreuve dès qu'une troisième manche sera organisée.

L'organisateur récompensera, lors de sa remise des trophées, les 3 premiers classés.

Dans le cas où, seulement deux manches seraient organisées, il ne serait pas établi de classement du "Challenge Sigma".

Art. 9. - Affichage - Classements

- Affichage : avant, pendant et après l'épreuve : Au chapiteau sur le parking en face de chez Isopro rue des Semailles 3 à Flémalle.
- b. Les classements suivants seront établis :
 - Classement général (Divisions 1 2 3)
 - Classement général (Division 4)
 - Classements par classe (1 à 9)
 - Classement du "Challenge Sigma" (si nombre de manches organisées suffisant)
 - Classement inter écuries
 - Classement « première dame »

CHAPITRE 4 - FIN DE L'EPREUVE

Art. 10. - Proclamation des résultats

- a. La proclamation des résultats aura lieu à .. 20h ou, au maximum, 2 heures après la fin de la dernière manche au chapiteau sur le parking en face d'Isopro rue des Semailles, 3 à Flémalle
- b. Des coupes seront remises aux trois premiers du général, aux trois premiers de chaque classe, à la première écurie et aux trois premières dames.
- c. Des trophées seront remis aux 3 premiers classés du "Challenge Sigma" éventuel

CHAPITRE 5 - APPROBATIONS

Art. 11. - Divers

En cas de litige, le texte français fera foi.

Règlement approuvé le 08/05/2019 par Nicole SCHULJENKO (CSAP Liège)

Règlement approuvé le 09/05/2019 par Pierre VANDERLIN (ASAF).

Club organisateur : Ecurie Baudouin Visétoise								N°				
Epreuve : Slalom des Cahottes Date : 30 juin 2019 Bulletin d'inscription à renvoyer pour le 28 juin 2019 à												
Jennifer Frankenne Rue de Liège, 137 4041 VOTTEM												
@: jenniferfrankenne@hotmail.fr												
* MENTIONS RESERVEES A L'ORGANISATION Cla: Odrada (Continue)												
Engagement reçu le :	/	/19	Paiement	reçu le :	/	/19	DIV.	:	Cla:	Ordre d	e réception :	
PILOTE/CONDUC	TEUR	(rempl	ir en car	actères	d'imprii	merie, s						
Nom:			Si pse	eudony	/me :			Pré	nom :			Homme / Femme
						»		<u></u>				
Né(e) le : /	/		esse :									N°:
Code postal :			alité :									
☑ Accepte ☐ n'accepte pas d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.												
Si nous devons vous conta		N°.	Tél/ G	SM :	1/12				-mail :	-		
ASAF		ПИА	□ AN	ПП	VAS	□ VB	□ \\/\/	N° I	Licence	Туре		Ecurie
		LINA	LI AIN		1 0 0		<u> </u>					
VEHICULE: Man	que:				Typ	e:						
TURBO: OUI / NON Cylindrée: cc												
Numéro attribué à la	voiture	:				,						
DIVISION CLASSE Lic. A4 min. pour piloter en : Classes : 10 (*)												
Lic. C min. pour copiloter en : Classes : 4/5/6/7/8/9 (*)												
Lic. L min. pour piloter en : Classes : 1 / 2 / 3 et Access (*)												
(*) voir Prescriptions Spo	ortives A	SAF et/	ou le règ	lement j	particuli	er de l'e	preuve	pour	les cylin	drées ma	ximales	
	A c	ompl	éter si	plusi	eurs p				ême v			
Nom du 1er Pilot	e	Nor	n du 2è	me Pil	ote	N	om du	3èm	e Pilote	<u> </u>	Nom du	4ème Pilote
			Aban	idon d	le rec	ours	oartic	ipaı	nts			
Je soussigné(e) déclare participer de l l'ASAF et déclare renoncer pour moi	-même, mes a	yants droits	preuves inscr s, mes héritier	rites au caler rs, mes proch	ndrier ASAF hes (parents,	et à ne part conjoint, et	iciper qu'au nfants) et no	x épreu s assure	ves dont l'acc eurs, à tout rec	ours contre:		_
(1) l'ASAF et les CSAP.; (2) le(s) pr lieu sur circuit, d'autres utilisateurs d (ou organismes) visés aux points 1,2,	udit circuit ; (5) les concu	ırrents et les p	propriétaires	ou détenteu	rs des véhic	ules particip	ants; (6) les préposé			
pour tout dommage que je causerais of faute des personnes et des organismes	ou subirais au	cours d'une	des épreuve	s (y compris	entraîneme	nts) reprises	au calendrie	er qu'il s	soit ou non la			
proches et nos assureurs. R.G.P.D. Si les de	env cas	es ne	sont na	s coch	ées vo	tre in	scrinti	on è	à l'énre	uve ne	nourra r	as être
R.G.P.D. Si les deux cases ne sont pas cochées, votre inscription à l'épreuve ne pourra pas être enregistrée!												
J'autorise l'ASAF, les C personnelles de l'ASAF								vec la	déclaratio	n relative à	ì la vie privé	et aux données
La déclaration susdite es	t disponible	sur dem	ande et cor	sultable s	ur le site o	le l'ASAl	: www.a					
Je reconnais que l'absend												
Après avoir pris connaissance du règ l'honneur que le véhicule est conforme dans ses Prescriptions Sportives, desti	e à la dernière nées à en vér	réglement rifier la con	ation de l'AS	AF et qu'au	cune modifi	cation non	autorisée n'y	/ a été a	apportée. J'au	torise l'ASAI	à effectuer tout	es les vérifications reprises
Porganisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes. Fait à												
« Lu et approuvé »)												
							_		_			

Epreuve : Slalom des Cahottes

Date: 30 juin 2019

VERIFICATIONS

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document. Le formulaire doit être complété dans son intégralité en MAJUSCULES

Signature du pilote

Nom Sipseudonyme Prénom Signature Prénom Signature S	PILO	TE/C	ONE	DUC	TEUF	7															
Prov. ASAF								me :		Prénom : Signature											
Prov. SASAF									/												
BT HT LG LX NA AN LI OV VB WV CQI. Turbo Div. Cla. CC OUI / NON C CC CUI / NON C CUI / NON																					
Marque - Type	Prov.							\/P	\\/\/		N° Licence			Тур	e						
Cyl. Turbo Div. Cla. Co OUI / NON Cla. Co OUI / NON Cla. Co OUI / NON Co Co Co Co Co Co Co C	V								_												
RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR N° de portières / Capot AV Fixations des roues Pare-brise feuilleté Fonctionnement des freins Eclairage Anneaux de remorquage Documents de bord Autocollants ASAF Réservoir d'essence Passeport ASAF PH N° Canalisation d'essence Vêtements (Combinaison) Tôle pare-feu avant/arrière Divers: Ceintures de sécurité / Harnais Conformité de classe Batterie Conformité de division Extincteur Sièges (Modifier éventuellement la liste des engagés) Appui-tête Casque / HANS NON CONFORME Fixations dans l'habitacle COMMISSAIRE TECHNIQUE Publicités sur vitres Licence N°: Rétroviseurs Ext. / Int. Nom/Cachet: Ornement extérieur Echappement Protections des tuyauteries Poids Elargisseurs de voies	VOIT	URE																			
RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR N° de portières / Capot AV Fixations des roues Pare-brise feuilleté Fonctionnement des freins Eclairage Anneaux de remorquage Documents de bord Autocollants ASAF Réservoir d'essence Passeport ASAF PH N° Canalisation d'essence Vêtements (Combinaison) Tôle pare-feu avant/arrière Divers: Arceau de sécurité Divers: Ceintures de sécurité / Harnais Conformité de classe Batterie Conformité de division Extincteur Sièges (Modifier éventuellement la liste des engagés) Appui-tête EN ORDRE Casque / HANS NON CONFORME Fixations dans l'habitacle Publicités sur vitres Rétroviseurs Ext. / Int. Nom/Cachet: Crement extérieur Echappement Protections des tuyauteries Poids SECRETARIAT DE L'ORGANISATION: Elargisseurs de voies						Marqu	је - Ту	/pe					-) NI	Div.	Cla.				
N° de portières / Capot AV Pare-brise feuilleté Eclairage Anneaux de remorquage Documents de bord Autocollants ASAF Réservoir d'essence Passeport ASAF PH N° Canalisation d'essence Vêtements (Combinaison) Tôle pare-feu avant/arrière Divers: Arceau de sécurité Divers: Ceintures de sécurité / Harnais Conformité de division Extincteur Sièges (Modifier éventuellement la liste des engagés) Appui-tête Casque / HANS NON CONFORME Fixations dans l'habitacle Publicités sur vitres Rétroviseurs Ext. / Int. Ornement extérieur Echappement Protections des tuyauteries Poids EXECRETARIAT DE L'ORGANISATION: Elargisseurs de voies					D	ECEDY	/E A I /	\ CO\	AMTCC	TON	TECH	NIOUE ET			JN						
Pare-brise feuilleté Eclairage Anneaux de remorquage Documents de bord Autocollants ASAF Réservoir d'essence Passeport ASAF PH N° Canalisation d'essence Vêtements (Combinaison) Tôle pare-feu avant/arrière Divers: Ceintures de sécurité Ceintures de sécurité / Harnais Conformité de classe Batterie Conformité de division Extincteur Sièges (Modifier éventuellement la liste des engagés) Appui-tête Casque / HANS NON CONFORME Fixations dans l'habitacle Publicités sur vitres Rétroviseurs Ext. / Int. Ornement extérieur Echappement Protections des tuyauteries Poids SECRETARIAT DE L'ORGANISATION: Elargisseurs de voies	Nº de i	portiè	res /	Capol		ESERV	E A L	A CON	имися	JON				EUK							
Eclairage Anneaux de remorquage Documents de bord Autocollants ASAF Réservoir d'essence Passeport ASAF PH N° Canalisation d'essence Vêtements (Combinaison) Tôle pare-feu avant/arrière Divers: Arceau de sécurité Divers: Ceintures de sécurité / Harnais Conformité de classe Batterie Conformité de division Extincteur Sièges (Modifier éventuellement la liste des engagés) Appui-tête EN ORDRE Casque / HANS NON CONFORME Fixations dans l'habitacle COMMISSAIRE TECHNIQUE Publicités sur vitres Licence N°: Rétroviseurs Ext. / Int. Ornement extérieur Echappement Protections des tuyauteries Poids SEGRETARIAT DE L'ORGANISATION: Elargisseurs de voies											_										
Documents de bord Autocollants ASAF Réservoir d'essence Passeport ASAF PH N° Canalisation d'essence Vêtements (Combinaison) Tôle pare-feu avant/arrière Divers: Ceintures de sécurité Conformité de classe Batterie Conformité de division Extincteur Sièges (Modifier éventuellement la liste des engagés) Appui-tête EN ORDRE Casque / HANS NON CONFORME Fixations dans l'habitacle Publicités sur vitres Rétroviseurs Ext. / Int. Ornement extérieur Echappement Protections des tuyauteries Poids SECRETARIAT DE L'ORGANISATION:											-										
Tôle pare-feu avant/arrière Divers: Arceau de sécurité Divers: Ceintures de sécurité / Harnais Batterie Conformité de classe Extincteur Sièges (Modifier éventuellement la liste des engagés) Appui-tête EN ORDRE Casque / HANS NON CONFORME Fixations dans l'habitacle Publicités sur vitres Rétroviseurs Ext. / Int. Ornement extérieur Echappement Protections des tuyauteries Poids SECRETARIAT DE L'ORGANISATION: Elargisseurs de voies			de bo	rd																	
Tôle pare-feu avant/arrière Divers: Arceau de sécurité Divers: Ceintures de sécurité / Harnais Batterie Conformité de classe Extincteur Sièges (Modifier éventuellement la liste des engagés) Appui-tête EN ORDRE Casque / HANS NON CONFORME Fixations dans l'habitacle Publicités sur vitres Rétroviseurs Ext. / Int. Ornement extérieur Echappement Protections des tuyauteries Poids SECRETARIAT DE L'ORGANISATION: Elargisseurs de voies	Réserv	oir d'	essen	ice							P										
Arceau de sécurité Ceintures de sécurité / Harnais Conformité de classe Batterie Conformité de division Extincteur Sièges (Modifier éventuellement la liste des engagés) Appui-tête EN ORDRE Casque / HANS NON CONFORME Fixations dans l'habitacle Publicités sur vitres Rétroviseurs Ext. / Int. Ornement extérieur Echappement Protections des tuyauteries Poids Elargisseurs de voies Divers: Conformité de classe En Qualitation SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :	Canalis	sation	d'es	sence																	
Ceintures de sécurité / Harnais Batterie Conformité de classe Extincteur Sièges (Modifier éventuellement la liste des engagés) Appui-tête EN ORDRE Casque / HANS NON CONFORME Fixations dans l'habitacle Publicités sur vitres Rétroviseurs Ext. / Int. Ornement extérieur Echappement Protections des tuyauteries Poids Elargisseurs de voies Conformité de classe Fixation Estincteur En ORDRE EN ORDR	Tôle pa	are-fe	u ava	nt/ar	rière						D	Divers :									
Batterie Conformité de division Extincteur Sièges (Modifier éventuellement la liste des engagés) Appui-tête EN ORDRE Casque / HANS NON CONFORME COMMISSAIRE TECHNIQUE Fixations dans l'habitacle COMMISSAIRE TECHNIQUE Publicités sur vitres Licence N°: Rétroviseurs Ext. / Int. Ornement extérieur Echappement Protections des tuyauteries Poids SECRETARIAT DE L'ORGANISATION: Elargisseurs de voies	Arceau	de se	écurit	é							D	Divers :									
Extincteur Sièges (Modifier éventuellement la liste des engagés) Appui-tête EN ORDRE Casque / HANS NON CONFORME DESTRICTIONS dans l'habitacle Publicités sur vitres Licence N°: Rétroviseurs Ext. / Int. Ornement extérieur Echappement Protections des tuyauteries Poids SECRETARIAT DE L'ORGANISATION: Elargisseurs de voies	Ceintures de sécurité / Harnais								C	Conformité de classe											
Sièges Appui-tête EN ORDRE Casque / HANS NON CONFORME Fixations dans l'habitacle Publicités sur vitres Rétroviseurs Ext. / Int. Ornement extérieur Echappement Protections des tuyauteries Poids Elargisseurs de voies (Modifier éventuellement la liste des engagés) EN ORDRE EN ORDRE COMMISSAIRE TECHNIQUE Licence N°: Nom/Cachet: Nom/Cachet: SECRETARIAT DE L'ORGANISATION:	Batterie							C	Conformité de division												
Appui-tête EN ORDRE Casque / HANS NON CONFORME DE Fixations dans l'habitacle COMMISSAIRE TECHNIQUE Publicités sur vitres Licence N°: Rétroviseurs Ext. / Int. Nom/Cachet: Ornement extérieur Echappement Protections des tuyauteries Poids SECRETARIAT DE L'ORGANISATION: Elargisseurs de voies	Extinct	teur																			
Casque / HANS Fixations dans l'habitacle Publicités sur vitres Rétroviseurs Ext. / Int. Ornement extérieur Echappement Protections des tuyauteries Poids Elargisseurs de voies	_										(Modifier év	entuellement la	liste des ei							
Fixations dans l'habitacle Publicités sur vitres Licence N°: Rétroviseurs Ext. / Int. Ornement extérieur Echappement Protections des tuyauteries Poids Elargisseurs de voies COMMISSAIRE TECHNIQUE Licence N°: Nom/Cachet: Secretariat De L'ORGANISATION:	Appui-tête																				
Publicités sur vitres Rétroviseurs Ext. / Int. Ornement extérieur Echappement Protections des tuyauteries Poids Elargisseurs de voies Licence N°: Nom/Cachet: Secretariat de L'organisation:	-																				
Rétroviseurs Ext. / Int. Ornement extérieur Echappement Protections des tuyauteries Poids Elargisseurs de voies SECRETARIAT DE L'ORGANISATION:												RE TECHNIO	QUE								
Ornement extérieur Echappement Protections des tuyauteries Poids SECRETARIAT DE L'ORGANISATION: Elargisseurs de voies																					
Echappement Protections des tuyauteries Poids Elargisseurs de voies SECRETARIAT DE L'ORGANISATION:					•						<u> </u>	om/Cache	<u>:L :</u>								
Protections des tuyauteries Poids Elargisseurs de voies SECRETARIAT DE L'ORGANISATION:																					
Poids <u>SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :</u> Elargisseurs de voies																					
	-									<u>s</u>	ECRETARIAT DE	L'ORGANIS	SAT	ION :							
Pneumatiques	Elargis	seurs	de v	oies																	
	Pneum	atiqu	es																		

•	